

Dans le cadre de son programme annuel de plantation d'arbres, la Ville de Pointe-Claire offre aux citoyens qui en font la demande, la possibilité de voir un arbre planté en façade de leur résidence et ce, à l'intérieur des limites de l'emprise publique de la propriété visée.

Les quantités d'arbres étant limitées, nous vous invitons à vous inscrire sur la liste de priorité de distribution dès maintenant en communiquant avec la Division des parcs et de l'horticulture du Service des travaux publics au (514) 630-1241.

À l'exception de certaines espèces proscrites, la Ville de Pointe-Claire est relativement flexible dans le choix des plantations. Une consultation auprès d'un spécialiste de la Ville permettra d'établir une liste préliminaire des espèces d'arbre adaptées à votre environnement résidentiel. Planter le bon arbre au bon endroit est indispensable pour assurer son bon développement.

Un catalogue affichant les différentes espèces d'arbres disponibles est accessible au public au bureau de la Foresterie urbaine de la Division des parcs et de l'horticulture au 94 Douglas-Shand, 2e étage ou en consultant en ligne le catalogue des espèces disponibles.